

# LE RISQUE ALLERGO-POLLINIQUE



## L'évaluation du risque allergo-pollinique

Le Risque Allergique d'Exposition au Pollen (RAEP) est déterminé à partir des résultats du comptage et de l'identification des grains de pollens présents dans l'air. Le risque théorique prend en compte :

- les quantités de pollens prélevés,
- le potentiel allergisant de chaque espèce rencontrée.

Pour affiner au mieux son évaluation, d'autres facteurs sont intégrés :

- Le stade de développement des plantes,
- L'importance des symptômes allergiques déclarés sur la région (observations cliniques).

Enfin, la prévision du risque inclut la météorologie des jours suivants.

## L'information par le bulletin allergo-pollinique

Le bulletin allergo-pollinique est diffusé toutes les semaines, de février à septembre, aux pharmacies et aux particuliers qui en ont fait la demande.

Risque allergo-pollinique évalué par le RNSA

Principaux taxons observés par Atmo BFC

Commentaire des allergologues

Pour le recevoir gratuitement, inscrivez-vous sur le site [www.atmo-bfc.org/abonnements](http://www.atmo-bfc.org/abonnements)

L'exposition de la population aux pollens constitue un enjeu de santé publique compte tenu du nombre de personnes concernées par des allergies en France : de l'ordre de 20 % des enfants à partir de 9 ans et de 30 % des adultes.\*

En Bourgogne-Franche-Comté, la surveillance des pollens est assurée par le travail commun de 5 partenaires :



Cette surveillance permet :

- aux médecins de la région de mieux diagnostiquer les allergies de leurs patients ;
- aux personnes allergiques de connaître précisément les dates de pollinisation et ainsi d'adapter leurs activités et traitements.

\* d'après le Ministère des Solidarités et de la Santé

